Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 83 (1956)
Heft: 1

Artikel: Question inopportune !
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-229893

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE CONSEIL DES PATOISANTS ROMANDS

— a nommé collaborateurs de Radio-Lausanne pour les émissions de patois, MM. Henri Clément (canton de Fribourg), Oscar Pasche (canton de Vaud), Simon Vatré (Jura bernois), Joseph Gaspoz et Adolphe Défago (canton du Valais) ;

— a décidé la dissolution de la commission chargée de la liquidation du dernier concours des patoisants (formée de MM. Blanc, Decollogny et Pasche) :

— a décidé de remettre tous les travaux du dernier concours des patoisants à la commission présidée par M. Decollogny (Parc de Valency 11, Lausanne) : c'est à ce dernier que devront s'adresser les auteurs désirant avoir provisoirement en main leurs manuscrits pour utilisation.

Question inopportune !

— Dites-moi, Joseph, « imbécile », ça s'écrit-il avec deux « l » ?

— Tiens, Madame écrit à Monsieur !

TREUTHARDT

LAUSANNE

Rue St-Pierre 1 (arcades Cinéma Atlantic)

EXÉCUTION SOIGNÉE DES ORDONNANCES MÉDICALES

Notre concours d'abonnés au «Conteur»

Chers amis du Conteur,

Pour que notre chère Revue *progresse, il importe que tous participent à notre « Concours » doté de 115 francs de prix.*

On attend donc votre carte postale conformément au règlement *ci-dessous :*

Règlement

1. Le « Concours d'abonnés » du *Conteur* est ouvert à tous : abonnés et lecteurs.
2. Chaque concurrent devra nous faire tenir, sur simple carte postale, adressée avec la mention : « Concours d'abonnés » à l'Administration du *Conteur* : Imprimerie J. Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne, le nombre d'abonnés recrutés avec leurs noms, prénoms et adresses exacts, ainsi que son nom.
3. A partir du 15 janvier 1956, le *Conteur* publiera, chaque mois, un « tableau d'honneur » des concurrents, tableau portant mention du nombre d'abonnés faits par chacun d'eux (ne comptant comme abonné, bien entendu, que ceux qui auront effectué leur versement par mandat postal, soit Fr. 6.50 pour 12 numéros, au compte de chèque postal II. 131 39, Lausanne).
4. Le « Concours d'abonnés » du *Conteur* durera jusqu'au 30 juin 1956 inclus. En juillet, le 15, aura lieu la publication des noms des lauréats et leur rang.

Prix

Six prix principaux sont prévus, offerts par le « Conseil des patoisants romands » :

1er prix : Fr. 50.— en espèces,
2e prix : Fr. 25.— en espèces.
3e, 4e, 5e et 6e prix : Fr. 10.— sous forme de billets de la Loterie romande.